

**Avenant en date du 10/08/2022
(ci-après « l'Avenant »)**

**Au règlement complet de l'opération intitulée
« 1 PAQUET ACHETE = 0,10€ REVERSES
A L'ASSOCIATION PETITS PRINCES »**

Préambule

La Société Mondelez Europe Services GmbH Succursale française, enregistrée sous le numéro 508 852 258 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART Cedex, dont le siège social de la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - N° enregistrement CHE-114.352.032 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise depuis le 11/07/2022 et jusqu'au 31/03/2023 une opération intitulée « **1 PAQUET ACHETE = 0,10€ REVERSES A L'ASSOCIATION PETITS PRINCES** » (Ci-après l'« Opération »).

Le règlement de l'Opération, tel que modifié par Avenant en date du 10/08/2022 (ci-après le "**Règlement**") a été déposé au sein de la SAS ACJIIR, NICOLAS – SIBENALER – BECK, huissiers de justice associés situés 25 rue Hoche à JUVISY S/ORGE (91263).

Aux termes de l'article 10 du Règlement, la Société Organisatrice s'est réservée la possibilité de modifier les conditions de l'Opération, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice a décidé, conformément aux stipulations rappelées ci-dessus, de supprimer la limitation de validation de participation fixée à 5 participations par personne et par mois prévue à l'article 4 du Règlement.

La Société Organisatrice a également décidé, conformément aux stipulations de l'article 10 du Règlement rappelées ci-dessus, de compléter le processus de résolution des litiges prévu à l'article 12 du Règlement.

Les termes dont la première lettre figure en majuscule, non définis dans le Règlement, ont la définition qui leur est attribuée dans le présent Avenant.

En conséquence de ce qui précède :

1. La rédaction du deuxième paragraphe de l'article 4 du Règlement est modifiée comme suit :

ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT

*« Le Consommateur peut participer **jusqu'à 5 fois maximum** autant de fois que souhaité sous réserve que la limite des **1.000.000 premières participations ne soit pas atteinte** et en respectant à chaque fois le processus décrit ci-dessus à l'article 4. »*

Le reste de la rédaction de l'article 4 du Règlement demeure inchangé.

2. La rédaction de l'article 12 du Règlement est modifiée comme suit :

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE, LITIGES, DROIT APPLICABLE

« Le Consommateur accepte d'indemniser et de dégager Mondelez Europe Services GmbH, ainsi que ses dirigeants, agents, partenaires et employés de toute responsabilité, perte, demande, réclamation ou action en justice intentée ou engagée, y compris des frais de toute sorte supportés ou engagés résultant de son comportement et/ou de sa participation à l'Opération réalisés en violation du présent Règlement.

*En cas de litige, le Consommateur devra s'adresser en priorité au Service Consommateurs de Mondelez France afin de trouver une solution amiable. **Faute d'une solution obtenue à l'amiable avec le Service Consommateurs de Mondelez France, une tentative de solution devra être trouvée par recours aux modes alternatifs de règlement des différends.** Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout litige ou difficulté d'interprétation sera soumis à la compétence des tribunaux français. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance en France. »*

3. Les autres stipulations du Règlement demeurent inchangées. Le Règlement mis à jour conformément à l'Avenant est annexé aux présentes (Annexe 1).

L'Avenant est déposé, à la date de l'Avenant, au sein de la SAS ACJIIR, NICOLAS – SIBENALER – BECK, huissiers de justice associés situés 25 rue Hoche à JUVISY S/ORGE (91263).

L'Avenant au Règlement et le Règlement sont disponibles gratuitement à l'adresse url de l'Opération www.petitsprinces.princedelu.fr pendant toute la durée de l'Opération. Le présent Avenant au Règlement et le Règlement peuvent également être obtenus, jusqu'au 30/04/2023 inclus, sur simple demande écrite à l'adresse mdlzconseil@mdlz.com ou à l'adresse postale suivante : Groupe Mondelez International – Service Marketing Biscuits – Opération Prince de LU 2022– 6 avenue Réaumur - CS 50014 - 92142 Clamart Cedex.

Les frais du timbre utilisé pour la demande d'obtention de l'Avenant au Règlement ou du Règlement ou la consultation de ces documents sur internet ne seront pas remboursés.

Fait à Clamart, le 10/08/2022

Mondelez Europe Services GmbH - 508 852 258 RCS Nanterre

Annexe 1

REGLEMENT DE L'OPERATION « 1 PAQUET ACHETE = 0,10€ REVERSES A L'ASSOCIATION PETITS PRINCES »

Le présent document énonce le règlement applicable à toute participation en ligne à l'opération « 1 paquet acheté = 0,10€ reversés à l'Association Petits Princes » (ci-après dénommé « Règlement » ou « Règlement de l'opération ») organisée par la société Mondelez Europe Services GmbH succursale française avec la participation de l'Association Petits Princes (ci-après « l'Opération »).

Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement ce Règlement avant toute participation à l'Opération.

ARTICLE 1 - GENERALITES ET MENTIONS LEGALES DE LA SOCIETE MONDELEZ EUROPE SERVICES GMBH – SUCCURSALE FRANCAISE

La société Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française - 6 Avenue Réaumur - 92 140 CLAMART, dont la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - n° enregistrement CHE-114.352.032 (ci-après « Mondelez » ou « Mondelez Europe Services GmbH – succursale française » ou « Société Organisatrice ») organise à partir du 11/07/2022 jusqu'au 31/03/2023 inclus une opération pour aider à réaliser les rêves d'enfants et adolescents gravement malades et de les soutenir tout au long de la maladie, à travers notamment une opération consommateurs relayée sur des paquets de biscuits Prince (cf. Annexe 1), son site internet et en média.

Cette opération se traduit de la façon suivante : 1 paquet acheté = 0,10€ reversés à l'Association Petits Princes (ci-après « Association ») (sous réserve de la validation de la participation du consommateur sur www.petitsprinces.princedelu.fr (ci-après le « Site ») et dans la limite des 1.000.000 premières participations), étant entendu que quel que soit le nombre de dons réalisés via le site internet de l'Opération, MONDELEZ s'engage à faire don à l'Association d'un montant minimum de trente-six mille (36.000) euros H.T. à la fin de l'Opération. Cette offre permet à toute personne physique majeure résidant sur le territoire de la France (incluant la France métropolitaine, Corse et les DROM-COM) (ci-après les « Consommateurs ») de participer via le site internet en ligne de l'Opération, dans la limite des 1.000.000 premières participations à l'Opération.

Le présent Règlement s'applique à toute participation validée sur le Site. Le présent Règlement est rédigé en langue française. Il est par ailleurs rappelé que la navigation sur le Site à l'adresse « www.petitsprinces.princedelu.fr » est régie par les conditions d'utilisation du site www.petitsprinces.princedelu.fr (ainsi que tout le contenu et/ou Site).

L'Opération est uniquement accessible depuis le Site www.petitsprinces.princedelu.fr. La confirmation de participation par un autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice.

Pour toute question concernant le fonctionnement du Site www.petitsprinces.princedelu.fr :

- Pour la France métropolitaine (Corse incluse) : le Service Consommateurs peut être contacté au 09 69 39 79 79, numéro non surtaxé - Du lundi au vendredi de 9h à 18h, hors jours fériés.
- Pour les DROM COM : le Service Consommateurs ne peut être contacté que par courrier électronique via la rubrique [contact](#) sur le Site www.petitsprinces.princedelu.fr ou via l'adresse e-mail mdlzconseil@mdlz.com.

L'Opération est annoncée sur les supports suivants : les supports en point de vente, les emballages des produits porteurs de l'Opération (Annexe 1), les réseaux sociaux, le site internet www.petitsprinces.princedelu.fr, la télévision et le CRM Client « Ma Vie en Couleur ». Mondelez se réserve le droit pendant la durée de vie de l'Opération d'annoncer l'Opération sur des supports différents de ceux cités ci-avant.

Mondelez fournira les meilleurs efforts pour que l'Opération soit accessible par Internet 24h sur 24h directement à l'adresse www.petitsprinces.princedelu.fr sans être tenue à une obligation de résultat.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Préalablement à toute participation, les consommateurs doivent se rendre sur le Site Internet www.petitsprinces.princedelu.fr. Toute participation ne pourra être considérée comme valable qu'après acceptation expresse du présent Règlement par le Consommateur qui devra préalablement cocher la case prévue à cet effet.

Ainsi, le Consommateur reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent Règlement qu'il s'engage à respecter. L'acceptation du présent Règlement par le Consommateur au moment de sa participation ne peut faire l'objet d'aucune réserve ou restriction.

Si un Consommateur n'accepte pas le Règlement, il doit s'abstenir de participer à l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le Règlement ou de mettre un terme à l'Opération à tout moment de quelque manière que ce soit. En cas de clôture de l'Opération, la Société Organisatrice en informera les internautes directement sur son Site internet disponible à l'adresse ci-après : www.petitsprinces.princedelu.fr.

Les Consommateurs sont donc invités à le consulter fréquemment.

Le présent règlement complet est déposé chez la SAS ACJIIR, NICOLAS – SIBENALER – BECK, huissiers de justice associés situés 25 rue Hoche à JUVISY S/ORGE (91263)

Il est disponible sur www.petitsprinces.princedelu.fr pendant toute la durée du Jeu.

Le présent Règlement peut également être obtenu, jusqu'au 30/04/2023 inclus, sur simple demande écrite à l'adresse mdlzconseil@mdlz.com ou à l'adresse postale suivante : Groupe Mondelez International – Service Marketing Biscuits – Opération Prince de LU 2022– 6 avenue Réaumur - CS 50014 - 92142 Clamart Cedex. Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de Règlement ne sera pas remboursé.

ARTICLE 3 – TERMINOLOGIE

Consommateur Toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DROM COM inclus qui souhaite participer à l'Opération.

Site www.petitsprinces.princedelu.fr, qui redirigera vers le site suivant : mavieencouleurs.fr/marques/prince/petitsprinces-princedelu.
Le premier site est la propriété de Mondelez Europe GmbH. Le Site a été créé par la société TESSI TMS SAS, SAS ayant son siège social, 15 bis avenue du centre, à GUYANCOURT (78280), immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 649 801 826 et au capital social de 1 097 632,92 euros. Le Site est hébergé par la société Microsoft Ireland ayant siège à Building 1, South County

Business Park Leopardstown Dublin 18, Ireland.

Le second site est **édité par** : Publicis K1 SAS, société par actions simplifiée au capital de 26 000 Euros, dont le siège social est situé au 30-34 rue du chemin vert 75011 Paris - N° TVA : FR 48514009026,

Ce site est la propriété des trois entités suivantes :

Mondelez Europe Services GmbH, Succursale Française, dont le siège social est situé au 6 avenue Réaumur - 92140 Clamart – RCS Nanterre n° 508 852 258, N° TVA : FR 80 508 852 258 - Tel : 00 33 (0)1.83.11.30.00 ;

Mondelez France SAS, locataire gérant de l'activité biscuit, société au capital de 4 251 936 Euros, dont le siège social est situé au 6 avenue Reaumur - 92140 Clamart- RCS Nanterre n° 808 234 801 - Identifiant unique ADEME : FR209027_01HXDM ;

Publicis K1 SAS, société par actions simplifiée au capital de 26 000 Euros, dont le siège social est situé au 30-34 rue du chemin vert 75011 Paris - N° TVA : FR 48514009026,

Directeur de la publication : Nicolas Zunz

Le site est hébergé chez : GOOGLE CLOUD FRANCE 8 RUE DE LONDRES 75009 PARIS France

Utilisateur Tout consommateur qui se connecte et navigue sur le Site Internet www.petitsprinces.princedelu.fr

Opération désigne l'opération de vente de pack et de communication valable en France Métropolitaine (Corse Incluse) et DROM-CROM du 11/07/2022 au 31/03/2023 inclus organisée par MONDELEZ et pour laquelle l'Association a accepté de s'associer en tant que partenaire de l'Opération et durant laquelle pour tout achat d'un paquet de biscuit Prince porteur de l'Opération (sous réserve de la validation de la participation du consommateur sur www.petitsprinces.princedelu.fr, et dans la limite des 1.000.000 premières participations), MONDELEZ reverse 0,10€ à l'association Les Petits Princes.

ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT

Pour valider sa participation à l'Opération, le Consommateur doit :

- 1) Acheter un ou plusieurs paquet(s) de biscuits Prince porteurs de l'opération
- 2) Se rendre sur le site www.petitsprinces.princedelu.fr, saisir le code présent derrière la languette de de chaque paquet de biscuits Prince porteur de l'opération
- 3) Valider votre participation à l'opération en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Le Consommateur peut participer jusqu'à 5 fois maximum par mois en respectant à chaque fois le processus décrit ci-dessus à l'article 4.

Le compteur de dons sera alors actualisé en prenant en compte la validation de participation du

consommateur dans la limite des 1.000.000 premières participations.

La liste de produits éligibles à l'Opération est consultable en annexe 1 de ce Règlement.

La liste des produits est susceptible d'évoluer tout au long de l'Opération. La liste pourra être actualisée via un avenant au présent Règlement.

Toute participation par courrier sera refusée.

ARTICLE 5 – SERVICE CONSOMMATEURS

Si l'Utilisateur du Site Internet www.petitsprinces.princedelu.fr rencontre des difficultés pour valider sa participation ou pour toute question concernant le droit de rétractation ou un échange, l'Utilisateur pourra contacter le Service Consommateurs :

- Pour la France métropolitaine (Corse incluse) : au 09 69 39 79 79 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 18h ou dans la rubrique [contact](#) du Site www.petitsprinces.princedelu.fr
- Pour les DROM COM : uniquement par courrier électronique via la rubrique [contact](#) sur le Site www.petitsprinces.princedelu.fr ou via l'adresse e-mail : mdlzconseil@mdlz.com.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur et le Consommateur ne sont pas autorisés à reproduire tout ou partie du Site Internet www.petitsprinces.princedelu.fr.

PRINCE est une marque déposée. Les autres noms apparaissant sur le Site Internet sont susceptibles d'être des marques déposées appartenant à des tiers et ne doivent pas être copiées, reproduites ou utilisées sans autorisation préalable et expresse des titulaires.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 - FRAUDE

Toute participation non conforme au présent Règlement sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer à l'Opération est proscrite.

Mondelez se réserve le droit, en cas d'abus ou de comportements non conformes au présent Règlement ou aux termes et conditions du Site, d'annuler immédiatement, sans préavis et sans énoncé de motifs, la participation du consommateur.

Elle pourra également ne pas valider la participation, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Toute personne qui utiliserait de manière frauduleuse ou détournerait, de quelque manière que ce soit, la procédure de validation de participation est informée du fait que Mondelez s'autorise à communiquer l'ensemble des informations nécessaires aux autorités compétentes chargées de la répression desdites fraudes, sans préjudice de toute action judiciaire et demande de dommages et intérêts.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des

fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Consommateurs d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 8 - NON-REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation quels qu'ils soient (frais de connexion internet, achat du produit porteur de l'Opération...) ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

9.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée de l'Opération.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Consommateurs et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés.

Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des Consommateurs (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation à l'Opération.

Il appartient donc à tout Consommateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation à l'Opération implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ou de tous autres aléas liés aux services postaux.

9.2. Les Consommateurs acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif à l'Opération.

9.3. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'Opération. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement de l'Opération dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, la responsabilité cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Consommateurs.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Mondelez ne pourra être tenue responsable des dommages de toute nature, qui pourraient résulter d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution du présent Règlement par un Consommateur, d'un fait

imprévisible ou insurmontable d'un tiers, ou d'un événement de force majeure revêtant les caractères habituellement retenus par la loi, la jurisprudence des cours et tribunaux français.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La fourniture des données est obligatoire pour valider sa participation à l'Opération. En effet, ces données sont nécessaires pour la bonne gestion de l'Opération, la validation de la participation et le respect de nos obligations légales découlant du présent Règlement. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et ou de la gestion de l'Opération.

Les données personnelles transmises par les Consommateurs font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de l'Opération et sont destinées à la société Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française. Chaque Consommateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations les concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où ils décèderaient et du droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - B.P.100 - 92146 CLAMART Cedex ou à l'adresse mail suivante mdlzconseil@mdlz.com.

Le Délégué à la Protection des Données de la société Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française peut être contacté à l'adresse suivante : MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com

Chaque Consommateur dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des Consommateurs sont conservées pendant la durée de l'Opération et ensuite archivées pendant cinq (5) ans pour se conformer aux obligations légales.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles vous pouvez consulter l'onglet Vie Privée ou en cliquant [ici](#).

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE, LITIGES, DROIT APPLICABLE

Le Consommateur accepte d'indemniser et de dégager Mondelez Europe Services GmbH, ainsi que ses dirigeants, agents, partenaires et employés de toute responsabilité, perte, demande, réclamation ou action en justice intentée ou engagée, y compris des frais de toute sorte supportés ou engagés résultant de son comportement et/ou de sa participation à l'Opération réalisés en violation du présent Règlement.

En cas de litige, le Consommateur devra s'adresser en priorité au Service Consommateurs de Mondelez France afin de trouver une solution amiable.

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout litige ou difficulté d'interprétation sera de la compétence des tribunaux français. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance en France.

**ANNEXE 1 - LISTE DES PRODUITS PARTICIPANTS A L'OFFRE « 1 PAQUET ACHETE = 0,10€ REVERSES A
L'ASSOCIATION PETITS PRINCES »**

Libellé Produit	EAN
PRINC 2X300G CHOC 12CA	7622210449276
PRINC 300G CHOC 24CA	7622210449283
PRINC 3X300G CHOC 8CA	7622210449931
PRINC 300G VANIL 24CA	7622210449979
PRINC 300G BLACK AND WHITE 24CA	7622210450029
PRINC 300G CHOC ALL 24CA	7622210450098
PRINC 3X300G CHOC 4CA	7622210490308
PRINCE MULTICEREALES	7622210449313
PRINCE VANILLE 300G x2	7622210450005
Choco White	7622210449375
PRINC 12X300G CHOC 1CA.	7622210706553
PRINC 2X300G CHOCO 12CA	7622210449276
PRINC 3X300G CHOCO LOTX 8CA	7622210449528
PRINC 4X300G CHOC LOTX 88BOX	7622210449924
PRINC 4X300G CHOCO LOTX 200BOX	7622210449924
PRINC 6X300G CHOCO LOTX 130BOX	7622210450265

